

Projet associatif



2023/2030

» Le mot de la Présidente.....	5
» L'histoire de l'Association.....	7
▪ La genèse	7
▪ De l'insertion aux soins	7
▪ Une volonté d'adaptation aux évolutions des publics accueillis.....	8
▪ Un Conseil d'Administration pour de nouveaux défis	9
» Les valeurs	10
» Les objectifs.....	15
» Les activités	16
▪ Le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie.....	16
▪ Information et prévention	17
» La gouvernance.....	18
▪ Les principes de gouvernance	18
▪ Les organes de gouvernance	18
» Les ressources humaines.....	20
▪ Les professionnels	20
▪ Les bénévoles de terrain	21
» Les moyens matériels	21
▪ Le centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie.....	21
» Les partenaires.....	22
» L'évaluation.....	25



Les illustrations présentées au fil des pages de ce document ont été réalisées par les résidents du centre de soins du Haut des Frêts où les originaux sont exposés. Tous droits de reproduction réservés.

Agir, Militer, Co-Construire... Voici près de 50 ans que Les Amis de Martimpré et les salariés de l'Association du même nom, ont pour ambition associative :

- » de prévenir et lutter contre les addictions
- » d'accompagner et soigner des personnes souffrant de conduites addictives dans la recherche d'une nouvelle dynamique à donner à leur vie

Ce Projet associatif actualisé que nous vous présentons est né de la volonté du Conseil d'Administration, de poser par écrit nos actions et d'affirmer les valeurs qui nous animent.

Pour nous, professionnels et bénévoles, ce projet élaboré collectivement est un acte fédérateur et mobilisateur d'énergies. Il trace le cadre éthique de nos actions. Il est aussi une feuille de route pour la réalisation de nos projets et nos interventions. L'engagement de chacun y est reconnu.

Pour nos partenaires actuels, ce projet met en valeur, dans un souci de reconnaissance, les fruits de la mutualisation, gage d'un travail efficace. Nous espérons que ce projet associatif encouragera d'autres organismes engagés à rejoindre notre réseau. Ce projet vise aussi à affirmer l'inscription de l'Association en tant qu'acteur et partenaire efficace dans le champ de l'addictologie.

Pour le grand public, pour les adhérents, le projet associatif se veut être un témoignage de la pertinence pour notre société de renforcer la lutte contre les addictions. Peut-être que certains lecteurs auront envie de nous rejoindre...

Par ce projet, nous voulons communiquer toute notre détermination et notre plaisir de faire vivre notre Association qui est un tremplin pour les résidents accueillis vers un nouveau départ.

Constructivement,

*Lydie Guillemain,
Présidente de l'Association Les Amis de Martimpré*

» La Genèse

A la fin des années 70, **Brigitte et Maurice Doerflinger**, famille d'accueil à la Basse de Martimpré, prennent conscience qu'il est temps de proposer un mode de prise en charge plus adapté aux personnes de plus en plus nombreuses à solliciter un accueil. Brigitte et Maurice décident avec des amis (dont certains sont encore administrateurs aujourd'hui) de fonder une



« **Reprendre confiance en soi, être reconnu en tant que personne humaine** »

Association qu'ils baptisent tout naturellement « Les Amis de Martimpré ». De leurs réflexions est né un projet d'accueil collectif d'hébergement où « marginaux ou handicapés sociaux »¹, notamment en proie à des conduites addictives, pourront « *reprendre confiance en soi, être reconnus en tant que personnes humaines afin qu'ils/elles puissent se prendre en charge et donner à leur vie une nouvelle dynamique* ».

Le 15 janvier 1979 sur autorisation de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), le centre situé au Haut des Frères accueille ses premiers résidents. Maurice Doerflinger qui a quitté son ancienne profession prend la direction (pour 30 ans) du centre soutenu par des bénévoles impliqués et des salariés motivés.

» De l'insertion aux soins

Initialement « Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale » (CHRS), le centre devient « Centre de Soins Spécialisés aux Toxicomanes avec Hébergement » (CSSTH). Ce changement de dénomination a un impact fort sur la vie du centre et notamment sur la prise en charge des résidents/tes. Jusqu'en 1988, l'accent est mis sur la réinsertion des personnes accueillies. Le centre travaille en partenariat avec une entreprise intermédiaire **Chantier 88**, atelier de menuiserie situé à Kichompré. En plus de leur faire acquérir de l'expérience professionnelle, les journées de travail constituent un cadre solide pour des adultes en perte de repères. Les résidents/tes sont rémunérés, ce qui renforce l'assimilation de cette activité à du travail en

¹ A l'époque, les statuts, dans leur version initiale, affirmaient que l'Association avait pour but d' « offrir aux jeunes marginaux, aux handicapés sociaux, mentaux ou physiques un lieu de partage, d'échange et de création qui leur permette de reprendre confiance en eux, d'être reconnus en tant que personnes humaines afin qu'ils puissent se prendre en charge pour donner à leur vie une nouvelle dynamique »

milieu ordinaire. C'est aussi une bouffée d'air et une activité que la plupart des résidents/tes apprécient beaucoup.

En 1996, le Haut des Frêts devient **centre de soins**. Au même moment, la DDASS ordonne la fermeture de cet atelier pour centrer davantage l'établissement sur du thérapeutique. Les résidents/tes passent, d'un point de vue administratif, du statut de résident/te à celui de patient/te. Cette évolution est renforcée par l'arrivée des traitements de substitution aux opiacés. La fermeture de l'entreprise d'insertion qui a été difficilement vécue par les acteurs d'ADM, la fin du chantier n'a pas empêché la création de nouvelles activités pour que les résidents/tes conservent un rythme de vie indispensable à leur réinsertion. Un **atelier maraîchage** est ouvert. L'entretien extérieur des bâtiments est aussi assuré par les résidents/tes, sous la supervision d'un éducateur/trice technique spécialisé.

Malgré l'arrivée des traitements de substitution et la place de plus en plus importante du médical dans le processus d'accompagnement, les résidents n'ont jamais été appelés patients au Haut des Frêts, notamment pour ne pas entraîner leur déresponsabilisation. Les résidents sont accompagnés par des professionnels mais ils ne restent pas moins les acteurs de leur vie.

« Les résidents sont accompagnés par des professionnels mais ils ne restent pas moins les acteurs de leur vie »

» Une volonté d'adaptation aux évolutions des publics accueillis

Les acteurs/trices d'ADM ont également dû faire face aux évolutions des publics accueillis. Après un rajeunissement on constate une évolution vers un public plus âgé et plus concerné par l'alcool.

Au-delà du soin, le centre doit les conduire **vers une vie active autonome**. Une prise en charge éducative et thérapeutique est venue compléter le travail du projet d'insertion.

Les savoirs de base utiles à mobiliser dans la vie de tous les jours doivent être appris voire réappris. Les professionnels/les du centre accompagnent les résidents/tes vers la (re) découverte de leur potentiel. A cette fin, des activités telles que l'art-thérapie, la relaxation, le sport ... sont proposées aux résidents/tes. Mais l'insertion demeure un objectif majeur de la prise en charge à travers des cours de remise à niveau scolaire ou la recherche de stage.

» Un Conseil d'Administration pour de nouveaux défis

Parallèlement au changement de direction intervenu en janvier 2008, l'Association a choisi de modifier ses statuts pour élargir son Conseil d'Administration. En 2008, et en 2022 de nouveaux membres ont alors rejoint le Conseil d'Administration d'ADM où siègent encore des administrateurs de la première heure ! La fidélité, la sympathie mais aussi et surtout la militance animent le Conseil d'Administration. La force du nombre et la militance sont aujourd'hui, peut-être encore plus qu'avant, nécessaires pour faire face, non seulement aux évolutions mêmes des publics, mais aussi face à la législation qui exige du centre de nouvelles contraintes.



« Proposer des prises en charge aux personnes souffrant d'addictions »

Aujourd'hui, le Centre de soins Le Haut des Frêts, après avoir été CHRS, est devenu un Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). Il offre des prises en charge multidisciplinaires, en proposant des prises en charge aux personnes souffrant d'addictions. Après avoir défendu le projet ADM propose aujourd'hui une nouvelle capacité : 12 places d'hébergement in situ et 2 places d'autonomisation à Saint-Dié pour répondre à de nouveaux besoins.

Les valeurs de notre Association peuvent sonner comme des évidences... des évidences qui sont le socle même de notre engagement associatif individuel.

Mais dès que l'on entre dans l'exercice consistant à mettre des mots sur des convictions, dès que l'on réfléchit ensemble sur les valeurs associatives qui nous portent, dès que l'on entreprend de définir ces valeurs, **les évidences cèdent rapidement la place à la nuance**. C'est alors que les valeurs individuelles se rencontrent, se concilient, s'agrègent pour donner naissance à un creuset de valeurs collectives, piliers de notre action associative.

» La foi en l'être humain

Les Amis de Martimpré affirment que chaque femme, et chaque homme recèlent en eux les capacités pour s'orienter vers le meilleur.

Les Amis de Martimpré refusent de réduire l'homme ou la femme à ses actes de conduites.

» Le droit au bonheur

Les Amis de Martimpré revendiquent le droit au bonheur pour chacun/e, indépendamment de son passé et de son présent.

→ A nous de faire vivre ces valeurs dans le cœur de chaque projet et de notre gouvernance.

→ A nous d'en être les gardiens au sein du CSAPA Le Haut des Frêts



- » La confiance
- » Le respect
- » La valorisation
- » L'échange
- » L'entraide
- » La responsabilité

» Nos principes d'action : une déclinaison opérationnelle des valeurs

LA CONFIANCE

La **CONFIANCE**, c'est reconnaître la capacité de l'autre à mettre en cohérence les idées qu'il exprime, les projets qu'il nourrit avec les actions qu'il met en œuvre.

La **CONFIANCE**, parce qu'on est convaincu que chacun/e est doté des ressources nécessaires pour s'améliorer, c'est aussi reconnaître le droit à l'erreur, notamment comme une source de progrès si l'on est en mesure individuellement ou collectivement d'en tirer des enseignements.

La **CONFIANCE**, c'est assurer discrétion, respect de l'intimité, droit à la confiance.

La **CONFIANCE**, c'est créer un climat sécurisant et épanouissant pour chacun/e

Au cœur de la vie associative, il s'agit de :

- Inscrire la confiance comme un des fondements des relations entre les différents administrateurs/trices
- Offrir aux administrateurs/trices non-membres du Bureau la possibilité de piloter un projet
- Reconnaître l'expertise des professionnels/les
- Prouver qu'on est digne de confiance auprès des partenaires
- Accorder sa confiance à l'équipe de direction et l'équipe éducative dans sa manière de travailler et de mener à bien les objectifs de l'Association.

Au cœur des activités assurées par les professionnels, il s'agit de :

- Refuser tout a priori concernant les capacités du résident/te
- Offrir un cadre éducatif au résident/te susceptible de lui faire recouvrer la confiance en soi
- Donner aux résidents/tes les moyens de faire ses preuves
- Garantir l'anonymat aux résidents/tes et aux familles soutenues

LE RESPECT

Au cœur de la vie associative, il s'agit de :

- Accueillir chacun/e avec sa personnalité au sein de l'Association
- Accepter les convictions et les paroles de chacun/e tant qu'elles ne nuisent pas à l'intégrité de quiconque
- Reconnaître l'investissement que chacun/e souhaite ou peut avoir dans l'Association
- Appliquer et se conformer aux décisions prises par l'Association

Le **RESPECT** est avant tout celui de soi-même, gage du respect de l'autre dans ses actes constructifs et ceux des autres, sa parole et celle des autres. Chacun/e doit assumer ses devoirs pour garantir aux autres la jouissance de ses droits.

Au cœur des activités assurées par les professionnels/les, il s'agit de :

- S'assurer que toute norme légale soit appliquée
- Protéger l'intégrité morale et physique des résidents/tes et des professionnels/les
- Conditionner la prise en charge au respect des droits et des devoirs des résidents/tes et des professionnels/les.

- Garantir le droit au/à la résident/e d'être considéré en raison de son



humanité et non pas en fonction des actes qu'il/elle a pu commettre ou de son état de santé

- Accompagner le résident/e vers la reconquête de l'estime de soi et le respect des autres

LA VALORISATION

La VALORISATION de la personne consiste à faire ressortir son humanité, ses progrès mais aussi à lui garantir une place dans la société quels que soient son état de santé et les actes qu'elle a commis.

La VALORISATION suppose aussi que tout acte pouvant être assimilé à un échec, que toute conduite pouvant être considérée comme une défaillance, ne conduisent jamais à la déshumanisation de son auteur/trice.

Au cœur de la vie associative, il s'agit de :

- Prendre en compte les suggestions, les souhaits, les idées de toute partie prenante directe ou indirecte au projet associatif
- Évaluer les projets associatifs pour mieux mettre en évidence les progrès qu'ils ont produits
- Témoigner de la pertinence et des résultats de l'Association
- Avoir conscience de la difficulté du travail social et médico-social
- Reconnaître la complémentarité des partenaires
- Communiquer les valeurs affirmées à l'extérieur de l'Association
- Donner envie d'adhérer à l'Association voire d'intégrer le Conseil d'Administration
- Défendre le statut associatif

Au cœur des activités assurées par les professionnels/les, il s'agit de :

- Reconnaître le bénéfice du travail des salariés/es tant pour les résidents/tes que pour la société dans son ensemble
- Valoriser les efforts du résident/e même s'ils ne sont pas suivis de réussite
- Favoriser l'encouragement et la mise en confiance tant du résident /e que du professionnel/le
- Faire prendre conscience au résident/e qu'il/elle est un/e être capable
- Promouvoir le milieu associatif

L'ECHANGE

L'ECHANGE est un partage attentif de paroles et de gestes, une écoute réciproque, une compréhension mutuelle (se faire comprendre et essayer de comprendre).

Au cœur de la vie associative, il s'agit de :

- Prendre le temps d'échanger et d'être à l'écoute attentive des uns/es des autres
- Se questionner collectivement et régulièrement sur le fond et ne pas se limiter à une gestion de l'urgence
- Être transparent à l'égard des salariés/es, des partenaires mais aussi des résidents/tes et de leur famille



- Poser comme principe que le débat précède la décision
- Créer un véritable canal d'échange entre les administrateurs/trices et les professionnels/les pour mieux recueillir les suggestions et projets des professionnels/les
- Encourager les professionnels/les à témoigner de leurs succès et difficultés
- Faire appel à des personnes ressources internes ou externes à l'Association pour bénéficier de leur éclairage sur des projets ou situations complexes

Au cœur des activités assurées par les professionnels/les, il s'agit de :

- Favoriser le management participatif
- Encourager les échanges de bonnes pratiques entre les professionnels/les
- Garantir les droits de participation du/de la résident/e
- Formaliser les échanges lorsqu'ils ont un caractère important
- Solliciter la participation de la famille et des aidants à la prise en charge du/de la résident/e

L'ENTRAIDE

L'ENTRAIDE c'est accompagner celui qui demande un soutien dans une relation de solidarité basée sur le consentement réciproque.

L'ENTRAIDE c'est reconnaître qu'on reçoit de celui qui est aidé.

L'ENTRAIDE c'est progresser ensemble sans le moindre sentiment de « redevabilité ».

Au cœur de la vie associative, il s'agit de :

- Affirmer qu'ADM est une Association de solidarité
- Préserver la solidarité des administrateurs/trices
- Être convaincu et convaincre que donner c'est aussi recevoir
- Collaborer dans l'objectif de réaliser des projets communs
- Refuser toute concurrence malsaine

- Apporter écoute et soutien moral à l'équipe éducative et à l'équipe de direction du centre

Au cœur des activités assurées par les professionnels/les, il s'agit de :

- S'assurer que les professionnels/les adhèrent/tes aux valeurs de l'Association
- Refuser que l'entraide soit assimilée à de l'assistance
- Garantir le rôle d'acteur/trice du /de la résident/e dans le cadre de sa prise en charge
- Favoriser l'entraide entre les professionnels/les

LA RESPONSABILITE

Au cœur de la vie associative, il s'agit de :

La RESPONSABILITE c'est avoir conscience de la portée de ses actes.

La RESPONSABILITE, c'est user de la capacité d'influer sur l'existence des autres pour leur apporter le bénéfice d'un progrès dans le respect de leur dignité.

La RESPONSABILITE requiert le respect d'une ligne éthique et entraîne l'obligation morale ou légale de répondre de ses actes.

- Assumer ses responsabilités morales et légales d'élus/es
- Être garant de l'application du droit et du projet associatif dans toutes les activités de l'Association
- Refuser des responsabilités non prévues ou non-conformes aux statuts et autres décisions de source associative
- Favoriser la responsabilité morale collective plutôt que la responsabilité individuelle dans le cadre des activités associatives
- Donner du corps à son engagement militant
- Rendre compte des décisions par écrit ou sur demande d'un/e membre de

l'Association, d'un/e partenaire, d'un/e professionnel/le ou d'un/e résident/e

- Évaluer les actions de l'Association

Au cœur des activités assurées par les professionnels, il s'agit de :

- Favoriser la prise de responsabilité de tous, salariés/es comme résidents/tes
- Offrir un accompagnement professionnel de qualité et protecteur de l'intégrité physique et psychologique du /de la résident/e
- Respecter les consignes de sécurité destinées à protéger physiquement et psychiquement les résidents/tes comme les professionnels/les
- Veiller à ce que personne ne puisse abuser de la fragilité du/de la résident/e



- ▶ **Accompagner et soigner les personnes souffrant d'addictions pour qu'elles puissent se prendre en charge et donner à leur vie une nouvelle dynamique**
 - parce que les addictions demeurent un problème de santé publique, devenu plus complexe, plus aigu car il est désormais lié à de nombreux problèmes sociaux, affectifs, judiciaires, médicaux;
 - parce que chacun/e a droit aux soins que sa santé réclame ;
 - parce que les addictions et les dépendances marginalisent la personne, la privent de sa liberté.

- ▶ **Soutenir les familles des résidents/tes accueillies au CSAPA**
 - parce que les familles sont en demande d'aide face à une situation inconnue et destructrice ;
 - parce que la famille et les proches peuvent être de solides soutiens ;
 - parce qu'il est légitime que des familles en souffrance puissent trouver un début de réponse auprès d'un réseau de professionnels/les ;

- ▶ **Informier et prévenir les addictions**
 - parce que les publics et les problématiques changent et que l'information éclairée doit être sans cesse renouvelée ;
 - parce que la prévention doit faire partie intégrante du soin ;

- ▶ **Contribuer à la réhabilitation des personnes souffrant d'addictions a leurs propres yeux et a ceux de la société**
 - parce que l'addiction est un asservissement du sujet nuisible pour lui-même, sa famille et la société ;
 - la dépendance physique et psychique entraîne sa marginalisation, son exclusion et parfois sa mort ;

- ▶ **Un objectif a plus long terme : la prise en charge des addictions sans substance**
 - Les structures de soins telles que la nôtre sont aptes et compétentes à prendre en soins différentes conduites addictives telles que le jeu ou internet, même s'il y a peu de public.



» Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

Le CSAPA Le Haut des Frêts propose à ses résidents/tes désirant donner à leur vie de nouvelles perspectives, une démarche de (re)construction de soi, par un accompagnement, par étape (meilleure connaissance de soi-même, socialisation, rapport aux autres, vie collective...) à travers un engagement librement accepté, formalisé dans un contrat personnalisé.

« Notre démarche s'inscrit à travers un engagement librement accepté »

Cette démarche s'inscrit dans un cadre respectueux de chacun/e et à respecter pour retrouver sa liberté. Apporter le savoir-faire de professionnels/les avérés afin de permettre à ces personnes de mener une vie normale, retrouver une autonomie, retrouver un sens à la vie en les libérant de leur

dépendance.

Les défaillances ne sont pas considérées comme des échecs mais comme des étapes parfois nécessaires vers un rétablissement définitif, à condition qu'elles soient suffisamment analysées individuellement ou collectivement. Elles peuvent aussi être à l'origine d'une interruption du séjour voire d'une rupture.

La durée de l'accompagnement est adaptée à la situation de chaque résident/e avec un temps incompressible. Chaque année, au CSAPA Le Haut des Frêts, environ 300 personnes demandent leur admission par écrit et autant par téléphone. Mais seules environ 50 personnes seront accueillies, les autres étant redirigées vers nos partenaires.

Le CSAPA « Le Haut des Frêts » constitue un dispositif de prise en charge unique pour l'ensemble des addictions. Outre la pérennisation des activités développées dans ce chapitre du projet associatif, le projet contient la prise en soins des conduites alcooliques. En effet, la situation des places d'autonomisations en ville facilite l'insertion sociale et professionnelle de la personne désireuse de poursuivre une démarche d'insertion professionnelle ou encore possédant une activité (formation, contrat aidé, emploi). De plus, ces places d'autonomisations peuvent également accueillir des familles ou des personnes handicapées confrontées à des conduites addictives. Les modalités de fonctionnement, les objectifs et le suivi des usagers sont identiques à ceux

qui ont cours au centre d'hébergement. D'ailleurs, les résidents/tes sont accueillis au centre notamment pour participer à des activités collectives. L'association et l'équipe réfléchissent sur un projet de création de place d'accueil en famille sur le secteur de la déodatie.

» Information et Prévention

La mission d'information et de prévention, si elle ne fait pas l'objet d'un service à part entière, reste cependant fondamentale. Nous remarquons en effet que le manque d'information et l'ignorance sur es addictions représentent souvent à la fois un accélérateur du passage de consommation ponctuelle à dépendance et un frein à la prise en charge rapide et efficace de la personne (ados ou jeunes majeurs vivant encore chez leurs parents).

« Le manque d'information constitue souvent un accélérateur vers la dépendance »

Cela met en exergue l'importance des campagnes de prévention adressées aux parents des adolescents/tes de manière générale.

La mission d'information, de prévention et d'orientation de l'Association se concrétise pour le centre par :

- La réponse aux demandes d'information et d'orientation adressées au centre par des travailleurs/ses sociaux, des médecins, des associations et/ou des personnes qui sont confrontées au problème des addictions.
- L'intervention et la participation active du personnel du centre à des conférences, réunions d'information ou groupes de travail sur le thème de l'addictologie, au sein des formations initiales en addictologie, en lien avec la justice, ou avec l'IFSI , avec des familles, ou encore auprès des jeunes (lycées, foyers,...)
- L'inscription dans les réseaux de professionnels de la prévention.

S'exprimer, intervenir et agir, dans la marche du monde, chacun à son niveau, pour le/la bénévole, le/la professionnel/le, comme pour le/la résident/e, tel est notre mot d'ordre...

» Les principes de gouvernance

La gouvernance de l'Association repose sur trois principes fondamentaux :

La non-lucrativité : L'Association ADM est, comme toute association, à but non lucratif. Tout bénéfice retiré de l'activité est par conséquent réinvesti dans les projets de l'Association. Les administrateurs/trices ne tirent aucun avantage financier de leur activité au service de l'Association ADM.



La transparence : L'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration prennent des délibérations éclairées après avoir préalablement été informés de toute donnée pouvant impacter leur décision. Chaque décision est ensuite archivée et est consultable par tous les acteurs/trices de l'Association. Au niveau budgétaire, les comptes de l'Association sont certifiés par un ou une commissaire aux comptes.

La participation : Toute décision est prise dans la concertation avec l'ensemble des administrateurs/trices et après avoir reçu l'avis des professionnels/lles impliqués. La participation est notamment mise en relief dans les statuts par l'exigence d'atteindre un certain quorum pour que le Conseil d'Administration ou l'Assemblée Générale puisse prendre des décisions.

» Les organes de gouvernance

L'Assemblée Générale :

- est composée des membres actifs
- se réunit au moins une fois par an
- entend et approuve les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration sur la situation financière et morale de l'Association
- approuve les comptes de l'exercice, vote le budget et pourvoit au renouvellement des membres du Conseil d'Administration
- confère au Conseil d'Administration ou à certains membres du Bureau toutes les autorisations pour accomplir les opérations rentrant dans l'objet de l'Association et pour lesquelles les pouvoirs statutaires seraient insuffisants.

L'Assemblée Générale est un réel temps fort de la vie associative, notamment du fait de son taux de participation (administrateurs/trices, salariés/iées, adhérents/tes, résidents/tes) et de la richesse des échanges. A l'issue de l'Assemblée Générale, un moment convivial est proposé .

Le Conseil d'Administration :

- est composé de 16 à 18 administrateurs/trices élus pour 3 ans et dont le mandat est renouvelable par tiers
- se réunit environ quatre fois par an
- peut procéder à tout acte autorisé par les statuts ou par une décision de l'Assemblée Générale

Le premier Conseil d'Administration de l'Association à être élu réunissait les amis/ies des fondateurs de l'Association. L'amitié qui unissait ces membres a perduré et s'est élargie aux nouveaux administrateurs/trices. Le climat de confiance et l'implication des membres font que le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs/trices « historiques » fidèles à l'œuvre créée par Brigitte et Maurice Doerflinger. Ces fidèles de la première heure ont aussi accueilli de nouveaux administrateurs/trices pour un CA élargi, renouvelé et donc une vie associative plus riche.

Le Bureau est composé :

- un ou une Présidente qui dirige les travaux du Conseil et assure le fonctionnement de l'Association qu'il/elle représente en Justice et dans tous les actes de la vie civile.
- Un ou une Secrétaire qui est chargé de tout ce qui concerne la correspondance, notamment envoi des diverses convocations. Il/elle rédige les procès-verbaux des séances tant du Conseil que des Assemblées Générales et en assure la transcription sur les registres prévus à cet effet.
- Un ou une Trésorière qui tient les comptes de l'Association. Il/elle est aidé par tous comptables reconnus nécessaires. Il/elle effectue tous paiements et perçoit toutes recettes sous la surveillance du/de la Présidente. Il/elle tient une comptabilité régulière, au jour le jour, de toutes les opérations tant en recettes qu'en dépenses et rend compte à l'Assemblée annuelle qui statue sur la gestion.

Un ou une Vice-présidente, un ou une Vice-secrétaire et un ou une Vice-trésorière leur apportent soutien dans leurs missions respectives, assistent également aux réunions du Bureau et assurent, le cas échéant, leur remplacement.

Le Bureau, et notamment son ou sa Présidente, se refuse à prendre les décisions de manière unilatérale, ce qui serait d'ailleurs contraire aux statuts. Si le Conseil d'Administration est consulté conformément aux statuts, le Bureau est aussi à l'écoute des projets et des difficultés des professionnels/lles à qui il reconnaît l'expertise.

» Les professionnels/elles

L'équipe est composée de :

- un/une directeur /trice
- une chef de bureau
- deux infirmiers/ères
- huit éducateurs/trices spécialisés/ées, techniques spécialisés/ées, sportifs/ves, d'auxiliaires éducatifs/ves. Les éducateurs/trices ont suivi des cours de spécialisation dans les domaines suivants : addictologie, systémie (thérapie familiale), art thérapie, équilibre alimentaire...
- un ou une psychologue

Les professionnels/elles du CSAPA ont identifié 7 principes d'actions qui guident leur travail au quotidien :



- L'esprit d'équipe
- La conscience professionnelle
- L'écoute et la parole
- La cohérence
- La valorisation
- L'honnêteté
- La discrétion
- La disponibilité

Des temps de réflexions partagés entre les salariés/ées et membres du Conseil d'Administration sont régulièrement organisés (Conseil d'Administration, groupes de travail, événements plus informels) et permettent un échange entre ceux et celles possédant la connaissance du terrain et du cœur de métier et ceux et celles jouissant d'un recul et d'un savoir-faire.

L'initiative des salariés/ées est respectée. Les projets proposés par eux/elles sont étudiés attentivement par les administrateurs/trices qui le plus souvent valident le projet et apportent leur soutien dans la réalisation.

« Initiatives, échanges, soutien... des principes nécessaires à l'aboutissement du projet »

» Les bénévoles de terrain

Tous les bénévoles de l'Association sont des bénévoles élus impliqués dans l'œuvre de l'Association à travers leur participation au Conseil d'Administration. L'absentéisme est extrêmement faible parmi eux/elles (cf. Chapitre consacré à la gouvernance associative).

Certains administrateurs/trices se sont également investis du rôle de bénévole de terrain en allant apporter un soutien ponctuel mais précieux aux résidents/tes.

Des entretiens réguliers ont lieu entre administrateurs/trices et résidents/tes volontaires.

L'Association ne compte pas parmi ses acteurs/trices, de bénévoles de terrain non élus. Cela n'empêche pas une réflexion de ses membres sur la pertinence d'ouvrir la porte à des bénévoles de terrain non élus qui pourraient apporter leur temps, leur expérience, leurs savoir-faire, leur joie de vivre aux résidents/tes. Par exemple, le centre pourrait créer des groupes de pairs en demandant à un/e ancien/ne résident/e de venir parler de son expérience aux résidents/tes, à un/e parent/e, dont l'enfant a réussi à échapper à ses addictions, de venir donner conseils et espoir aux familles, aux aidants.

Les moyens matériels

» Le Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

Le centre d'hébergement est une ancienne ferme isolée à 900 mètres d'altitude dans le massif des hautes Vosges, sur la Commune de Gerbépal (580 habitants), dans un paysage vallonné et forestier, à proximité de Gérardmer - 12 km- et de Saint-Dié des Vosges -17km.



Trois appartements dans le centre-ville de Saint-Dié des Vosges dont un pouvant accueillir père ou mère avec enfant, et un autre adapté pour personne handicapée.

L'idée qui présidait à la création du centre était d'éloigner les résidents/tes de leur lieu de consommation afin de construire de nouvelles habitudes de vie et d'en sortir renforcés dans son désir de **mettre en œuvre un projet d'insertion**.

Si le passage en centre n'est, fort heureusement, plus un passage obligatoire pour sortir de l'addiction, il reste néanmoins nécessaire, voire indispensable pour des patients/tes nécessitant, pour un temps, un cadre structurant dans un environnement éloigné.

Cet éloignement qui parfois s'avère thérapeutique est facilité par la situation géographique du centre. Cette localisation, dans un cadre naturel, permet également l'organisation d'activités thérapeutiques tournées vers la nature.

« Éloigner les résidents/es de leur lieu de consommation afin de construire de nouvelles habitudes de vie »

Un parcours pédestre a vu le jour à travers la réalisation d'un sentier de découverte ouvert au public et entretenu par les résidents/es.

La structure a notamment comme objectif le développement de l'axe socio-éducatif qui vise, entre autres, le développement d'une stratégie d'insertion professionnelle.

Aussi, l'accessibilité des services administratifs est facilitée par la mise en place d'un système de transport adapté.

Dans le fonctionnement de l'établissement des véhicules sont dédiés, et des navettes sont organisées par l'équipe jusqu'à l'arrêt de bus situé à Gerbépal. Par ailleurs, l'accueil d'un/e nouveau/elle résident/e peut se faire à la gare de Saint-Dié.

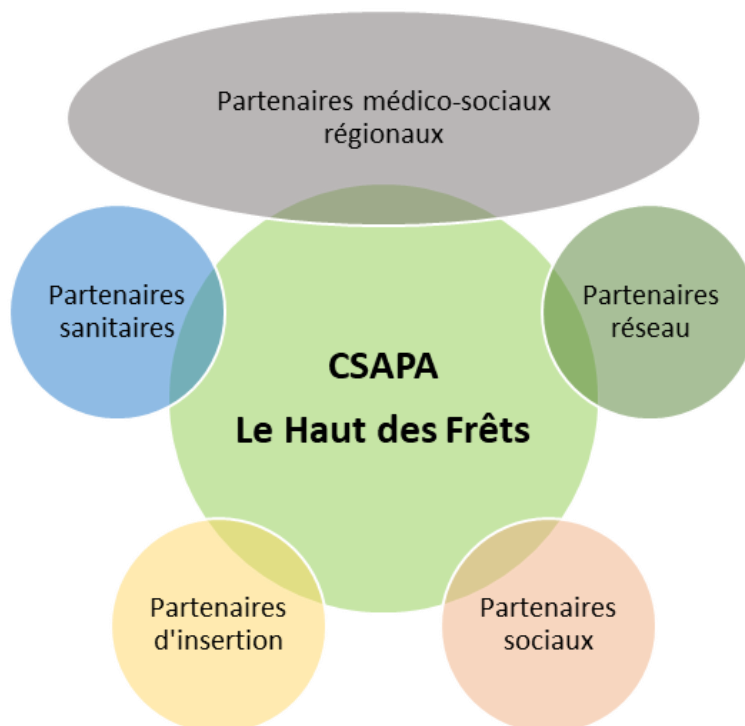
De plus, 2 vélos à assistance électrique sont mis à disposition.

Un projet d'extension des locaux est en cours qui apportera plus d'espace, de confort et de convivialité.

Les partenaires

Le mot partenariat a une véritable résonance pour ADM. L'Association travaille en lien étroit avec les autres acteurs locaux impliqués, directement ou indirectement, dans la prise en compte des addictions.

Les partenaires d'ADM sont nombreux. Les actions menées en partenariat sont réfléchies, construites et formalisées notamment dans des conventions. Les rencontres avec les partenaires sont fréquentes et constructives : des impulsions sont données à des projets de coopération, les actions sont évaluées. L'environnement partenarial d'ADM peut être schématisé, à ce jour, comme il suit :



L'ensemble de nos partenaires nous permet de bénéficier de compétences complémentaires mais aussi d'un regard extérieur sur nos pratiques. Les valeurs affirmées dans notre projet associatif imprègnent nos relations avec nos partenaires.

« Bénéficiaire de compétences complémentaires et d'un regard extérieur sur nos pratiques »

Mais le partenariat permet avant tout de développer un parcours d'accompagnement global de l'utilisateur en lui proposant des prises en charge cohérentes et variées répondant à ses poly problématiques.

Notre réseau partenarial est ouvert à toute structure souhaitant travailler avec nous et nos partenaires

- soit dans un souci constant d'un meilleur accompagnement des personnes que nous accueillons et de leurs familles
- soit pour renforcer notre effort d'information et de prévention contre les addictions.

L'évaluation

La culture de l'évaluation est ancrée dans notre organisation. Avant même l'entrée en vigueur de la loi du 2 janvier 2002 imposant aux établissements une double obligation d'évaluation (interne et externe), les professionnels/elles comme les administrateurs/trices d'ADM, surveillaient déjà, ensemble, l'état des locaux, analysaient la manière d'accueillir les

« détecter les dysfonctionnements et identifier les points forts de la prise en charge »

Le Centre « hors les murs »

Des équipes résidents/tes éducateurs/trices
rédigent un article dans la « gazette de Gerbépal »
participent au marché du village
créent une expo photo itinérante
un logo pour le centre...

Mise à jour au : 16/10/2023

Association
Les Amis De Martimpré



10 Le Haut des Frêts
88430 Gerbépal
Tél. 03.29.50.68.28
haut.des.frets@wanadoo.fr